



Lundi 10 octobre 2022  
Communiqué de presse

## Vidange de piscines des particuliers **Le point sur la réglementation**

L'automne est là et nombreux sont les particuliers à vouloir vidanger leurs piscines pour les mettre en hivernage. Un geste toutefois non sans impact sur l'environnement et la gestion du réseau public d'assainissement et des eaux pluviales. L'Agglo rappelle aux propriétaires de piscines la réglementation en matière de vidange.

### **Ce qui est interdit**

Avis aux propriétaires de piscines, hors sols ou enterrées : le rejet des eaux de vidange des piscines dans les systèmes de collecte des eaux usées est strictement interdit (article R1331-2 du code de la santé publique).

Cela peut en effet entraîner la saturation des réseaux d'assainissement et des dysfonctionnements du traitement réalisé par les stations d'épuration.

### **Ce qui est autorisé**

Les eaux de vidange des piscines doivent préférentiellement être infiltrées sur les parcelles des habitations après neutralisation, **à savoir 15 jours sans chloration**. Elles peuvent également être évacuées par des professionnels de l'assainissement (vidangeurs).

En cas d'impossibilité de gérer ces eaux de vidange sur la parcelle de l'habitation, celles-ci peuvent à titre exceptionnelles être évacuées, **après autorisation de Valence Romans Agglo**, dans le réseau d'eaux pluviales strictes public s'il existe. Ce rejet ne peut se faire qu'après neutralisation à savoir, absence de chloration pendant 15 jours, et en dehors d'une période pluvieuse. En effet, les réseaux d'eaux pluviales strictes évacuent le plus souvent les eaux collectées directement dans des cours d'eau : des eaux encore chlorées peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. Il faut dans ce cas que l'habitation soit déjà autorisée par Valence Romans Agglo à rejeter ses eaux pluviales dans le réseau public.

### **Contact**

Valence Romans Agglo  
Direction de l'Assainissement  
04 75 75 41 50  
[assainissement@valenceromansagglo.fr](mailto:assainissement@valenceromansagglo.fr)

### **Contact presse**

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur

